

La gazette des délégués CFDT Carrefour



Accompagnement social ?

▼ Ouverture

Sommaire et indices **page 02**

Editorial **page 03**

Diverses informations **page 03**

▼ SAV en lutte

Occupation suite **page 05**

Ils n'ont rien fait **page 07**

▼ Mémoire

Que sont-ils devenus **page 10**

▼ SMIC

Quimper en attente **page 11**

▼ NAO 2011

Suite des décisions favorables **page 12**

NAO en revue **page 13**

Le tour de France est parti

Le SAV des vélos n'est plus assuré par Carrefour mais l'entreprise est toujours partenaire du Tour de France.

Elle a sollicité la créatrice espagnole Agatha Ruiz de La Prada pour créer les tenues des hôtes. Lors de la remise du célèbre maillot à pois au meilleur grimpeur, les hôtes porteront de superbes pièces griffées par des pois rouges déclinés sur des tenues sport et sur la tenue protocolaire.

Merci de ne pas les importer dans les magasins !!!!



Faut suivre, Camarades !



Par Serge Corfa
Délégué syndical national

La bataille fait rage pour le contrôle de ... ?? On ne sait plus qui au final va contrôler qui.

Les modalités du projet brésilien selon les Echos feront de Gama société brésilienne notre actionnaire majoritaire.

Encore faut-il que le projet aboutisse et que Casino se laisse dépouiller de ses projets brésiliens

En attendant Carrefour prépare la scission de DIA. On parle maintenant de 3,50 euros l'action DIA quand à l'action Carrefour il faudra beaucoup de courage pour regarder la cotation après le 5 juillet.

Et pendant que l'on se bat à coup de milliard d'euros nos collègues du SAV de Toulouse demandent un accompagnement social suite à la fermeture injustifiée de leur établissement.

Avant un départ en congés payés (conquête ouvrière) on vous a concoctés un méli-mélo d'informations.

Pour positiver on se dira que dès le mois de juillet faire nos courses à Carrefour sera moins cher avec les 10% de réduction et que début août les 200 euros de supplément d'intéressement seront les bienvenus. Mieux on nous dit que Carrefour prépare des bons de réduction sur l'essence et sur le prix des fruits et légumes français.

Reste à négocier en septembre les autres points de l'accord d'avril.

Enfin alors qu'on espère du soleil saluons ce directeur de Carrefour Market de Villeneuve-Lez-Béziers qui n'a pas hésité à prendre ses responsabilités pour sauver une petite fille de la canicule.

Bonnes vacances à tous

Carrefour/Dia:pré- paration à la cota- tion

Suite à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Carrefour du 21 juin 2011 de la distribution d'un dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions DIA, Carrefour a acquis auprès de Norfin Holder S.L., sa filiale à 100%, la totalité du capital social de DIA.

Cette opération intra-groupe est effectuée afin de permettre la distribution des actions DIA par Carrefour le 5 juillet prochain.

Le prix d'acquisition s'élève à un montant de 2 378 millions d'euros, soit un prix de 3,50 euros par action DIA. Le capital social de DIA compte autant d'actions que celui de Carrefour, à savoir 679.336.000 actions.

Le prix d'acquisition visé ci-dessus sera ajusté en fonction du cours d'ouverture de l'action DIA le jour de sa première cotation, soit le 5 juillet 2011, sous réserve de l'approbation par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) du prospectus de DIA.



Les modalités du projet Carrefour-GPA au Brésil selon Les Echos

- Fusion de GPA et Gama, soumise aux assemblées générales des actionnaires des deux sociétés.
- Les actionnaires de GPA recevront, en contrepartie, des actions ordinaires émises par Gama. Les actions ordinaires et privilégiées de GPA seront échangées contre des actions ordinaires Gama, moyennant une parité de 0,95 action ordinaire par action privilégiée et un ratio de 1 pour 1 concernant les actions ordinaires.
- Cette parité d'échange fait ressortir une valorisation de GPA égale à 17,1 milliards de reais, soit 66,00 reais par action privilégiée.
- Les actions ordinaires émises par Gama seront cotées à la Bourse brésilienne et sous forme d'ADR à la Bourse de New York.
- GPA aura, préalablement à la fusion, reçu un apport de fonds propres de 1,5 milliard d'euros au travers d'une augmentation de capital souscrite par Gama.
- Les actifs brésiliens de Carrefour et GPA sont fusionnés, GPA détenant l'intégralité du capital de la filiale brésilienne de Carrefour.
- Gama apporte à Carrefour des actions GPA de manière à rééquilibrer à 50-50 les participations de Gama et Carrefour dans GPA.
- En contrepartie, Carrefour émet, au bénéfice de Gama, 90 millions d'actions de préférence représentant environ 11,7% du capital de Carrefour
- Gama devient ainsi un actionnaire de référence de Carrefour.

Cotation du 01/07/2011 à 17h38	Volume	Ouverture : 28,320	Capitalisation : 19,13 Md€
€ 28,160 -0,56%	4 497 204	+Haut : 28,495	Coupon : 1,08 (07/05/10)
		+Bas : 27,930	Rendement* : 3,84%



Nos collègues du groupe Accord qui connaissent bien Colony Capital nous apportent leur solidarité et rappellent, bien à propos, les dégâts causés par l'actionnaire.

Accor – Carrefour, même actionnaire, mêmes dégâts

Quand les financiers supplantent les hôteliers, que deviennent les Hommes, richesse des entreprises de services ?

Où s'arrêtera Colony Capital, actionnaire référent d'Accor et de Carrefour ? Que restera-t-il du groupe d'ici la sortie programmée de Colony à la fin de l'année 2011 ? C'est ce que se demandent les représentants des salariés, membres du comité de groupe Accor.

Scission du groupe en 2010, cessions d'hôtels qui s'accroissent, restructurations des sièges, cession de Lenôtre, cessations d'activités et plans sociaux... Autant de sujets pour lesquels s'indignent les organisations syndicales d'Accor réunies en comité de groupe le 23 juin 2011, relayant ainsi les inquiétudes des salariés.

Dernière illustration de cette stratégie de démantèlement au seul profit de la spéculation financière, l'annonce de la fermeture du Pullman Rive gauche et le licenciement de plus de 200 personnes sont vécus comme un choc pour tous les salariés du groupe.

Les partenaires sociaux réaffirment avec force l'urgence du retour aux valeurs qui ont contribué au succès du groupe Accor, basées sur un meilleur équilibre entre salariés, actionnaires et clients.

Source : Communiqué de presse intersyndical des membres du Comité de groupe (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) en date du 23 juin 2011



SAV Carrefour, pas un négociateur à l'horizon !

*Les salariés
ont le senti-
ment d'avoir
quittés leurs
postes de tra-
vail comme
des "voleurs".*

*Les appareils
« clients »
sont toujours
sur la zone de
stockage...*



Accueil » Grand Sud » Haute-Garonne
PUBLIÉ LE 02/07/2011 03:51 | LADEPECHE.FR

Les salariés campent sur la pelouse

Les salariés du dernier Service après-vente (SAV) Carrefour, en banlieue toulousaine, occupaient hier les locaux définitivement fermés par la direction et ont saisi le tribunal en référé contre cette mesure. « Nous avons exercé loyalement notre contrat de travail, la direction doit en faire autant, cesser de pousser au départ volontaire des 22 salariés restants simplement parce qu'elle a décidé depuis 2006 d'externaliser ses huit services après-vente », commente le délégué CFDT François Chicano.

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) du SAV Sud-Ouest de Carrefour, déjà annulé en 2008, avait été suspendu le 14 février 2011 par le juge des référés jusqu'à la consultation du CHSCT. Le SAV de Portet-sur-Garonne comptait alors 36 salariés. Une fois les avis réglementaires recueillis (CHSCT et Comité d'établissement), en avril, la direction a repris le cours du plan social et les 22 salariés restants ont reçu en début de semaine la lettre annonçant la fermeture définitive du site pour le 1er juillet.

« Nous occupons la salle de pause et certains d'entre nous campent sur la pelouse devant le local, nous contestons la consigne de la direction de rester chacun chez soi en attendant un éventuel reclassement », a précisé M. Chicano.

Selon la CFDT, les SAV ont totalisé jusqu'à 800 salariés, dont 60 à Toulouse.



En direct du SAV dimanche soir

La direction nous a abandonné depuis vendredi et deux équipes de deux vigiles sont sur le site, jour et nuit. La Direction communique par médias interposés mais n'a pas cherché à entrer en contact avec nous.

Et pourtant, M. Combelle (Directeur SAV) voir les médias en indiquant qu'il y a du dialogue social chez Carrefour ! Il est sur Toulouse mais les salariés apprennent sa présence par la presse ? Il serait là pour le conflit social mais personne ne l'a vue.

L'audience au TGI est pour jeudi 9h30. On restera en place jusqu'à cette date ensuite on décidera. Les salariés sont très motivés, ils n'ont rien à perdre....

Nous n'avons plus de planning de travail mais nous en avons un pour la répartition des tâches et les présences.

Depuis jeudi les salariés s'organisent pour se rendre disponibles jour et nuit. Ils font garder leurs enfants et des tours de garde sont mis en place pour maintenir un contact familial. La logistique se met en place : faire les cour-



ses pour 30 personnes , préparer les repas, prévoir où coucher (tentes, camping car, vestiaires, salle de repos, locaux IRP). Pour l'instant la météo est avec nous. Bref, on s'organise et la solidarité alentour commence à fonctionner aussi.

La presse écrite, la radio et la télé sont très à l'écoute et suivent le dossier. Les mairies sont choqués de l'attitude de Carrefour au vu du dossier et comptent intervenir mais la période de vacance scolaire n'est pas très propice

Aujourd'hui, samedi nous avons été plusieurs équipes à distribuer des tracts autour du magasin de Portet pour sensibiliser les clients. Les contacts ont été très positifs : les clients s'inquiètent de savoir ce que va devenir la réparation de leurs appareils. Les vendeurs sont contactés directement par les clients car les numéros de hotline sont inaccessibles. Les vendeurs s'inquiètent car ils craignent que la fermeture des SAV ne signifie pour eux moins de vente et donc moins d'argent...

Tour de France ?

Concernant le cycle, 2 salariés du SAVR se sont vu proposer le 1er juin un emploi chez un repreneur de l'activité cycle. Le 15 juin un transporteur emportait tous les vélos du site vers l'entrepôt du repreneur.

La semaine suivante 85% des vélos étaient réparés par les 2 anciens salariés. Ces mêmes vélos n'avaient pu être réparés sur notre site par l'absence des pièces détachées nécessaires,

Sur 10 salariés, cette entreprise a embauché 8 ex-techniciens des SAVR.

Accueil » Grand Sud » Toulouse

Publié le 03/07/2011 03:47 | CYRIL DOUMERGUE

Carrefour service après-vente : l'occupation continue

social

zoom



Les salariés occuperont les locaux « au moins jusqu'à jeudi », jour de l'audience devant le tribunal de grande instance./Photo DDM, Thierry Bordas

les ont refusées. Quatorze salariés ont déjà accepté un reclassement.

« Notre directeur SAV national explique qu'ils ferment le service parce que les clients préfèrent désormais remplacer leur appareil plutôt que le faire réparer. Mais quand les appareils sont sous garantie, on les répare ! » s'exclame François Chicano, délégué CFDT. « En fait, ils sous-traitent notre travail à d'autres entreprises ». Jusqu'à présent, le service après-vente régional réparait les appareils provenant de 29 magasins de tout le grand Sud-Ouest.

« Dans le monde du service après-vente, il y a beaucoup moins de réparations qu'avant, justifie Alain Combelle, directeur SAV Carrefour national. Le métier de technicien service après-vente est remis en cause, mais nous souhaitons intégrer ces personnels qui ont une connaissance de l'entreprise. »

Vingt-trois salariés du service après-vente régional de Carrefour occupent depuis trois jours les locaux de leur entreprise, avenue du Bois-Vert à Portet-sur-Garonne. Ils refusent la fermeture de leur service, décidée par la direction, et effective depuis jeudi 30 juin au soir.

Les salariés ont saisi le tribunal de grande instance en référé, pour faire rouvrir leurs locaux. L'audience est programmée jeudi prochain.

La direction a proposé des solutions de reclassement interne aux vingt-trois salariés, qui



Publié le 01/07/2011 10:10 | JEAN-PIERRE ROLAND

Les 23 salariés occupent les lieux

sav carrefour

Le couperet est tombé pour les 23 employés du SAV (Service Après Vente) régional de Carrefour. « Des aujourd'hui ces salariés seront mis au placard pour une durée indéterminée » dénonce dans un communiqué le syndicat CFDT de Carrefour.

Un courrier recommandé de la direction les informe qu'ils n'auront plus à se rendre sur leur lieu de travail car les portes du site seront fermées. Sans pour autant qu'ils aient reçu une lettre de licenciement.

« Cette stratégie d'isolement est intolérable » poursuit le syndicat qui a convoqué hier matin une assemblée générale. Le personnel a décidé d'occuper les locaux, zone du Bois Vert à Portet sur Garonne dans la foulée afin d'empêcher la fermeture de l'établissement.

Le comité d'établissement du SAV Sud Ouest Carrefour, le comité d'hygiène et de sécurité le syndicat des services CFDT ont décidé de saisir le tribunal de grande instance de Toulouse afin de demander l'exécution du contrat de travail et la réouverture du site.

La direction de Carrefour s'explique

Pour la direction de Carrefour « la réorganisation du service après vente initiée dès 2008 fait suite à un fléchissement important des activités.

Un plan de reclassement interne et externe a été proposé aux collaborateurs; ce qui a permis de reclasser 225 salariés soit 91 % de l'effectif.

Sur le site de Portet un plan a déjà permis de reclasser 14 personnes. Les autres salariés vont recevoir de nouvelles propositions de reclassement interne aux mêmes conditions salariales dans leur bassin géographique. Les 22 salariés concernés disposent d'un délai d'un mois pour accepter les propositions » conclut la direction.



*"Ils savaient,
ils n'ont rien fait"*

2043 c'est le nombre de fois que nous avons cité le mot SAV depuis le 1er janvier 2000 dans l'hyper !

Depuis les années 1992 où la direction décide de créer les SAV régionaux les vicissitudes des salariés n'ont jamais cessées: exclusion des rémunérations des accords d'entreprise en 1997, annonce du transfert de l'activité les plates formes de Continent fin 1999...

De restructurations en restructurations on arrive à la fermeture du dernier SAVR annoncée dès 2006.

Il suffit de voir le nombre d'article que nous avons consacré à ces fer-

Portes closes au SAV de Carrefour Sud-Ouest

Par V BH

LIRE VIDÉOS COMMENTAIRES



Les 23 salariés occupent les locaux de Portet-sur-Garonne pour protester contre sa fermeture définitive

Le site devait fermer ses portes ce vendredi. Les salariés ont reçu une lettre leur annonçant qu'ils sont dispensés d'activité mais aucune notification de licenciement. Ils sont en conflit avec leur direction depuis fin 2007, quand le groupe Carrefour a annoncé la fermeture de 4 des 7 services après-vente.

France 3 Midi-Pyrénées

Vidéo



Le groupe Carrefour est l'un des premiers employeurs français avec 140.000 salariés, 101 milliards d'euros. Les salariés dénoncent les pressions qu'ils subissent depuis 3 ans pour les pousser à partir.

Dans un communiqué, la direction du groupe a confirmé la fermeture du site de Portet-sur-Garonne au motif que les consommateurs préfèrent remplacer leurs équipements plutôt que de les réparer d'où une baisse d'activité des SAV. Elle affirme que les "mesures d'accompagnement ont permis de reclasser en interne ou en externe 225 salariés soit 91 % des effectifs concernés".

L'action des salariés de Portet-sur Garonne est la suite d'un long feuilleton judiciaire. En octobre 2008, le tribunal de grande instance de Toulouse annule le plan de sauvegarde de l'emploi présenté par Carrefour que le personnel contestait au regard des moyens du groupe. Cette décision est confirmée en appel.

Deux ans plus tard, en novembre 2010, un nouveau plan social est annoncé par la direction. Il programme les licenciements des 36 salariés restants à Portet-sur-Garonne. Un mois plus tôt, la médecine du travail avait dénoncé une situation dangereuse pour la santé physique et morale des salariés au SAV Sud-Ouest. Le nouveau PSE est finalement mis en œuvre le 23 avril 2011 après consultation du CHSCT. D'après la direction, ce nouveau plan a permis de reclasser 14 personnes.

Le comité d'établissement et la CFDT 31 ont de nouveau saisi le TGI de Toulouse pour demander l'exécution des contrats de travail restants et la réouverture du site.

http://midi-pyrenees.france3.fr/info/portes-closes-au-sav-de-carrefour-sud-ouest-69476071.html?onglet=videos&id-video=TOUL_1450648_010720110929_F3



metures pour pouvoir dire "Ils savaient et ils n'ont rien fait"

Si la fermeture des SAV est le choix volontaire de l'entreprise d'économiser sur cette structure (ce sont actuellement des sous traitants qui font le travail) c'est aussi un choix d'économie qu'elle a fait sur le dos des salariés.

Un accompagnement social bâclé ainsi que les juges l'ont précisé, une volonté de ne pas respecter les droits des IRP condamnée par la justice, une recherche de faire de l'accompagnement social à moindre coût. Un seul but, gagner quelques euros.

Ils étaient moins de 500 salariés à reclasser, à indemniser.

Les salariés du SAV de Toulouse ont fait de la résistance et ont multipliés les initiatives. Carrefour a du revoir à la hausse les indemnités de départ mais toujours insuffisamment.

De guerre lasse beaucoup de salariés sont partis. Il ne restent plus aujourd'hui que 23 salariés en instance de licenciement.

Ils iront jusqu'au bout et leur combat servira aux prochains combats qui nous attendent pour défendre nos emplois.



Pour finir, Votre dispense d'activité rémunérée prendra fin :

- Soit à la date de votre intégration dans un établissement du Groupe, dans le cadre d'un reclassement interne que vous auriez accepté,
- Soit à la date de la notification de votre éventuel licenciement pour motif économique, en cas de refus des propositions de reclassement interne que nous vous aurons adressé.



A lire sur le même sujet:

Hyper n°
218/06, 219/06,
251/07, 258/07,
259/08, 271/08,
272/08, 274/08, 279/08
288/09, 294/09, 302/09, 305/09,
306/09, 307/09
324/10, 337/10, 340/10,
345/11, 359/11, 360/11



Carrefour service après-vente... on ferme

Alain Combelle, directeur SAV Carrefour national, à Toulouse hier, dans le cadre du conflit social lié à la fermeture du centre régional SAV Sud Ouest. / Photo DDM, V.S

Service après vente... fermé ! Depuis jeudi soir, alors que la direction des hypermarchés Carrefour a annoncé depuis le mois d'avril la fermeture de son centre régional SAV, sur la zone du Bois Vert à Portet-sur-Garonne, vingt-deux personnes qui y sont employées (techniciens, administratifs...)

occupent les lieux. Le comité d'établissement du SAV Sud-Ouest Carrefour, le CHSCT, et la CFDT ont assigné Carrefour au TGI, réclamant l'exécution du contrat de travail et la réouverture du site. Alain Combelle, directeur SAV Carrefour national était hier à Toulouse. Il a répondu à nos questions.

Qu'est ce qui motive Carrefour à fermer aujourd'hui ses centres de SAV ?

Aujourd'hui, les produits électrodomestiques sont de plus en plus fiables, il y a moins de panne, les prix sont à la baisse et le consommateur n'hésite pas à les renouveler. Dans le monde du SAV il y a beaucoup moins de réparations qu'avant. Jusqu'en 2008, nous avions cinq sites SAV en France. Quatre ont été fermés depuis. Il reste le site régional du Sud-Ouest à Toulouse. Sur les 36 personnes qui y travaillaient, 14 se sont positionnées pour entrer dans le PSE, en interne ou en externe, et 22 n'ont pas accepté toutes les propositions de la direction.

Quel est le sort réservé aux 22 employés récalcitrants ?

Dans le courant de la semaine prochaine, ils vont recevoir des propositions officielles sur différents postes concernant les trois magasins Carrefour toulousains. On leur propose de changer de métier, avec un accompagnement formation, en conservant les avantages de l'entreprise.

Aujourd'hui la direction de Carrefour est assignée au tribunal...

Nous attendons de voir de quoi il retourne. On va voir. Mais le métier de technicien SAV est remis en cause. Nous souhaitons intégrer ces personnels qui ont une connaissance de l'entreprise. Carrefour a toujours favorisé le dialogue social.

Pour la clientèle, que signifie la fermeture du SAV ?

Dorénavant, ce sont les marques du produit qui vont s'occuper de la réparation pour l'après-vente. Mais la réception du produit se fera toujours par le magasin. Un technicien de la marque viendra au domicile, ce ne sera plus un technicien SAV de Carrefour.

La Dépêche 2 juillet 2011





Que sont-ils devenus ?

Il ne leur a pas fallu 5 ans pour se reclasser !

Ludwig Rabotin chez CWT

Il s'appelle Ludwig Rabotin, il devient le **nouveau DRH de Carlson Wagonlit Travel**. Il a été Directeur des Relations Sociales et DRH des Magasins Champions et aussi DRH de LCM et des Magasins Brico Dépôt (groupe Kingfisher). Sa nouvelle mission : gérer les relations humaines de CWT.

Il remplace à ce poste Mylène Collin qui a quitté l'entreprise en avril dernier et a pris les fonctions de DRH chez ... Carrefour Hypermarchés.

Echange de bons procédés ???

Gilles Petit cher Elior

Le 1er octobre 2010, Gilles Petit, ancien directeur exécutif France de Carrefour prenait la direction générale du groupe Elior.

Priorité à la marque Elior avec 3 grands secteurs : Elior Restauration (restauration entreprises, restauration enseignement et restauration santé) ; Elior Concessions (concessions autoroutes, concessions aéroports, concessions ville, concessions loisirs) ; Elior Services (services propriété, services FM, services santé)

James McCann chez Ahold

L'ancien directeur exécutif de Carrefour France prend la direction du développement commercial du distributeur néerlandais.

James McCann ne sera pas resté longtemps au chômage. Ahold vient d'annoncer l'arrivée du britannique au poste nouvellement créé de responsable du département commercial et développement, et membre du board. Sa prise de fonction sera effective le 1er septembre prochain.

L'ancien cadre de Tesco rebondit donc chez le néerlandais Ahold, où il sera chargé de l'offre clients, du programme de fidélité et du e-commerce, mais aussi du développement de l'enseigne à l'étranger, spécialement sur les nouveaux marchés.

Tesco - Carrefour - Ahold ça sert de connaître ses concurrents



Smic: Quimper en attente

Non-respect du Smic. Carrefour devant le tribunal

Vingt-trois salariés de Carrefour se sont constitués parties civiles, hier, devant le tribunal de police. Ils reprochent à leur employeur le non-respect du Smic. Décision le 2 septembre.

Défendus par M^e Le Guillou-Rodrigues et soutenus par le syndicat CFDT, 23 salariés du magasin se sont constitués parties civiles, hier, devant le tribunal de police.



La société Carrefour répondait, hier, à une nouvelle convocation pour non-respect du Smic. Cette fois, devant le tribunal de police de Quimper, où 23 des 274 salariés concernés, soutenus par la CFDT, se sont constitués parties civiles. Une convocation au pénal contestée par l'avocat du géant de la distribution. La conséquence d'un différend opposant la direction du groupe à l'inspection du travail, sur le calcul du Smic, depuis le passage aux 35 heures. « Une caissière ne gagnait pas 1.600 € comme l'annonce Carrefour, mais plutôt 1.100 € », explique Patrick Mayer, délégué CFDT de l'enseigne. Et de balayer les arguments de la direction selon lesquels le salaire minimum était supérieur

de près de 20% au Smic, au moment des faits. « Tout y était compris, notamment les temps de pause », poursuit-il. Un point de vue que M^e Le Guillou-Rodrigues, l'avocate de la CFDT, a pu exposer sans difficulté, hier, devant le tribunal de police. « Des tribunaux de police ont déjà condamné Carrefour à de lourdes amendes. Des peines confirmées, le 15 février, par la chambre criminelle de la cour de cassation. Elle a dit que Carrefour ne devait pas inclure les temps de pause pour le calcul du Smic », poursuit-elle. Dernière condamnation en date, celle du tribunal d'Evry. Il a condamné la société à 3,66 M€ d'amende. Une décision dont Carrefour a, comme à son habitude, fait appel.

Domages et intérêts
Malgré sa position, la direction du groupe a modifié son mode de calcul en 2008, s'engageant à ne plus inclure le temps de pause dans le calcul du Smic. « Depuis le début, Carrefour applique la convention de branche; simplement, les lois évoluent », se défend Jérôme Philippe, le chargé de communication du groupe. La conséquence, pour l'avocate de la CFDT, d'une stratégie visant à jouer sur les prescriptions: « Carrefour n'a jamais voulu régulariser le passé ». Pour preuve, selon elle, aujourd'hui, seule une minorité des salariés du groupe concernés s'est constituée partie civile. « Se constituer partie civile au pénal, contre son employeur, ça en

décourage plus d'un ». Hier, elle a réclamé de 300 € à 1.500 € de dommages et intérêts pour les 23 salariés parties civiles.

Près de 55.000 € d'amende requis
Une indemnisation forfaitaire pour défaut de mise en conformité, malgré les injonctions de la direction du travail, que le tribunal pourrait accompagner de lourdes peines d'amende dans son délibéré qui sera rendu le 2 septembre. Hier, le procureur Bérengère Prud'homme a requis 274 amendes de 200 € à l'encontre de l'enseigne de grande distribution.

Jean Le Borgne

L'avocat de Carrefour court partout, une comparution devant un tribunal de Police à Quimper, un rendu de jugement devant un conseil de Prud'homme à Cherbourg. Des passages devant la cour d'appel sans oublier un petit tour à Paris devant la cour de cassation.

Pas étonnant que l'avocat ne soit plus et soit arrivé en retard au rendez-vous fixé par les juges, soit ne vient pas. Ouf les vacances judiciaires arrivent !

Il pourra réviser sa stratégie car que se soit en Pénal ou en civil le moins qu'on puisse dire c'est que Carrefour ne gagne pas beaucoup de procès.

Quimper

Après avoir attendu près d'une heure l'arrivée de l'avocat de Carrefour la CFDT, partie civile dans le procès, par la voix de son avocat a enfin pu plaider. Après deux heures de plaidoiries et l'intervention du procureur de la République le juge a mis le jugement en délibéré jusqu'au 2 septembre

Bien entendu la CFDT sera aussi présente devant le conseil de Prud'homme pour le rappel de salaire sur le forfait pause et l'entretien des tenues de travail

*L'équipe
CFDT de
Quimper*

Le Télégramme



Application des accords

Remise sur achat

Dernières Propositions du 13 avril 2011

REMISE SUR ACHATS

La remise sera réévaluée à **10%** sur les achats effectués avec la Carte Pass réalisés dans un hypermarché CARREFOUR intégré ou supermarché CARREFOUR Market intégré + sur les achats réalisés auprès de : Carrefour Voyages, Carrefour Billetterie, CARMA (Assurances), Carfuel (Fioul domestique) à compter du **1er juillet 2011**

Etant rappelé que le plafond total d'achats est maintenu à 10.000 € par année civile et par bénéficiaire et que le bénéfice de cette remise sur achats est subordonné au maintien du bénéfice actuel de l'exonération de charges sociales.

A compter du 1er juillet 2011, le personnel relevant du champ d'application de la Convention Collective Carrefour et sous réserve d'avoir **trois mois consécutifs d'ancienneté** et d'être présent dans les effectifs au moment du bénéfice de l'avantage concerné, **bénéficiera d'une remise de 10 %** sur les achats effectués avec une Carte de paiement Pass dans un **hypermarché Carrefour intégré ou un supermarché Carrefour Market intégré**.

A compter du 1er juillet 2011, le personnel relevant du champ d'application de la Convention Collective Carrefour et sous réserve d'avoir **trois mois consécutifs d'ancienneté** et d'être présent dans les effectifs au moment du bénéfice de l'avantage concerné, **bénéficiera d'une remise de 10 %** sur les achats effectués avec une Carte de paiement Pass dans les services suivants : **Billetterie - Voyages - Fioul domestique - Assurances**.

*Signé par la
CFDT*

PRIME EXCEPTIONNELLE

- > Versement d'un supplément exceptionnel d'intéressement d'un montant de **220 € brut**
- > Les modalités d'attribution et de versement qui s'appliqueront sont celles prévues par notre dernier accord d'intéressement collectif
- > Date de versement : avec la paie du mois de juillet 2011

Dernières Propositions du 13 avril 2011

Supplément d'intéressement

Afin de récompenser les efforts effectués par l'ensemble des salariés de l'entreprise pour mener à bien la transformation des hypermarchés Carrefour, la Direction a proposé aux partenaires sociaux le versement d'un supplément d'intéressement au titre du 2ème semestre 2010.

Conformément à la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008, le supplément d'intéressement s'élève à 12.120.000 € brut (douze millions cent vingt mille euros brut).

Le montant du supplément d'intéressement pour le 2ème semestre 2010 est réparti entre les salariés bénéficiaires de l'intéressement du second semestre 2010

La paye du mois de juillet vous est adressé en fin de mois soit le 31 juillet.

Carrefour Banques

Intéressement signé

L'accord sur l'intéressement a été signé par la CFDT ainsi que par FO et CGC

Il s'agit d'un avenant pour améliorer la grille de l'accord 2010 signé par FO chez S2P (avant la fusion)

Nous sommes pour l'instant à 6% mais les résultats sont en baisse, si la tendance reste identique la Direction estime un intéressement en fin d'année de 5%.

Auchan

« Cinquante ans d'Auchan ? on veut plus que la bougie du gâteau »

Les NAO ne sont toujours pas closes pour CFDT, FO et CGT. Les élus dénoncent les limites des rémunérations variables.

Depuis 50 ans, l'entreprise Auchan par le travail de ses collaborateurs, a non seulement réussi son expansion nationale mais aussi internationale.

Si la politique de partage par notre système de participation est toujours d'actualité, on ne peut en dire de même de la politique menée sur les salaires, qui ne sont que trop proches du SMIC. « Employeur Responsable », vous ne pouvez constamment nous opposer les salaires et la rémunération.

Il est clair que ne pas augmenter les salaires au même rythme que le coût de la vie, cette année encore, revient à digérer, la plus value de la prime individuelle GDI qui a été intégrée en partie (30%) dans le taux horaire en 2007.

Pratiquer une politique du tout variable qui verrait les salaires réduits à leur plus simple expression n'est plus acceptable.

De plus, cette année, 4 jours fériés coïncident avec des dimanches. Les gains de productivité dégagés absorbent à eux seuls l'enveloppe de l'augmentation 2011

Aujourd'hui c'est une déclaration commune et la remise d'une pétition avec plus de **8000 signatures**.

Demain des actions diverses pourront être déclenchées sur les sites si vous n'acceptez pas la réouverture immédiate des négociations.

NAO 2011

Signature sCFDT

Hypermarchés: OUI

Carrefour Market: OUI

CAF: OUI

LCM: OUI

CSIF: NON

CASH: NON

*Carrefour Banque:
NON*

Carautoroute: OUI

Prodis ?

ED/DIA: OUI

*Actions
syndicales*

Hypermarchés

LCM

Supermarchés.





**Carrefour
Brésilien
demain ?**



L'Hyper !

